

*Planning for
a Sustainable
Future*

PROJET DE SOCIÉTÉ

VOLUME 1 : OVERVIEW OF
THE PROJET DE SOCIÉTÉ

VOLUME 1 : APERÇU DU
PROJET DE SOCIÉTÉ

TOWARD A NATIONAL
SUSTAINABLE DEVELOPMENT
STRATEGY FOR CANADA

VERS UNE STRATÉGIE NATIONALE
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
AU CANADA

THIRD NATIONAL STAKEHOLDERS ASSEMBLY
DECEMBER 16-17, 1993, OTTAWA, CANADA

TROISIÈME ASSEMBLÉE DES INTERVENANTS NATIONAUX
LES 16 ET 17 DÉCEMBRE 1993 À OTTAWA, CANADA



Volume 1 :

Overview of the Projet de Société
Aperçu du Projet de Société

Volume 2 :

Report of the Vision and Process Committee
Rapport du Comité de la vision et du processus

Volume 3 :

Report of the Document and Information
Committee
Rapport du Comité de la documentation et de
l'information

Volume 4 :

Progress Report June - December, 1993
Rapport progressif, Juin - décembre, 1993

**NATIONAL STAKEHOLDERS
WORKING GROUP / GROUPE DE
TRAVAIL DES INTERVENANTS
NATIONAUX**

Ronald L. Doering, Chair/Président

**Barry Sadler, Project Director/
Directeur de projet**

Jamie Alley, CCME

Jean Arnold, NBED

David Bennett, CLC

Keith Bezanson, IDRC/CRDI

Harry Bombay, NAFA

Lynn Broughton, Forum for Sustainability

Theodora Carroll-Foster, IDRC/CRDI

Gordon Clifford, CAC/CVC

George Connell, NRTEE/TRNEE

Heather Creech, IISD/IIDD

John Dillon, BCNI

Lee Doney, BCRT

Charles Ferguson, INCO

Janine Ferretti, Pollution Probe

Gary Gallon, CEIA/ACIE

Georgé Greene, CIDA/SCDI

Arthur Hanson, IISD/IIDD

George Kowalski, DOE

Shirley Lewchuck, External Affairs/Affaires extérieures

Elizabeth May, Sierra Club

Sheldon McLeod, CCME

George Miller, Mining Association/Association minière

Beatrice Olivastrì, IISD/IIDD

Peter Padbury, CCIC/CCCI

Leone Pippard, CEA/CAE

Chester Reimer, ICC

Sarah Richardson, NRTEE/TRNEE

Sandy Scott, CCME

Mary Simon, ICC

Robert Slater, DOE

Roger Street, DOE

Judith Swan, Oceans Institute

Susan Tanner, FOE

Kathy Thompson, FCM

Robert Valantin, IDRC/CRDI

Zonny Woods, IISD/IIDD

Miriam Wyman, WEED

*Planning for
a Sustainable
Future*

PROJET DE SOCIÉTÉ

APERÇU DU PROJET DE SOCIÉTÉ

Préparé pour:
La Deuxième assemblée des intervenants nationaux
les 3 et 4 juin 1993 à Ottawa, Canada

INTRODUCTION

Le Projet de société

Le Projet de société est un partenariat d'intervenants canadiens qui se vouent à bâtir notre avenir commun. Il s'appuie sur une croyance : le développement durable est une responsabilité collective; tous les secteurs, toutes les couches de la société doivent déterminer quels changements sont nécessaires, si nous voulons que les progrès économiques soient conformes aux considérations d'écologie et d'équité sociale, et les apporter. Atteindre cet équilibre taxera notre créativité et notre capacité de collaborer.

À la demande de Monsieur Jean Charest, des représentants de tous les grands secteurs de la société canadienne se sont rencontrés, les 5 et 6 novembre, pour établir le Projet de société. Il s'agit d'une coalition d'organisations nationales dont le mandat est de revoir les engagements que le Canada a contractés à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) ainsi que d'établir un cadre provisoire et un processus qui permettront de nous ménager un avenir durable.

À leur première assemblée, les intervenants nationaux ont convenu des caractéristiques et des principes directeurs du projet (voir encadré no 1), lesquels tiennent compte de la conviction très répandue selon laquelle il est essentiel, pour en arriver au développement durable, d'adopter, face à la résolution de problèmes et à la prise de décisions, une nouvelle approche d'intégration, de participation, de consensus et d'action. On tiendra compte de ces concepts en travaillant au Projet de société.

Plus particulièrement, le projet veut modeler, sur la « voie de Rio », les activités canadiennes qui font suite au Sommet de la Terre. La « voie de Rio » est ce processus ouvert et global que le Canada et d'autres pays ont négocié durant la CNUED. Les gouvernements, le monde des affaires et les bénévoles doivent maintenant transposer les paroles dites ou écrites à Rio en politiques concrètes et en gestes pratiques, qui devront s'appliquer à tous les niveaux, de l'échelle nationale à l'échelle locale, comme toucher et impliquer les Canadiens, individuellement, dans leur vie de tous les jours. Pour ce faire, il faudra des modèles et des processus institutionnels nouveaux.

La phase initiale du Projet de société, qui s'est déroulée de novembre 1992 à mai 1993, a focalisé sur les diverses façons d'appliquer cette approche. Durant la première assemblée des intervenants nationaux, le groupe de travail chargé du Projet de société avait été prié de faire rapport sur ses progrès dans six mois. Dans ce chapitre-ci du rapport, nous donnons : un aperçu de l'expérience acquise à ce jour; le contexte et l'objet du Projet de société; ses buts, son approche et sa structure; l'état d'avancement des travaux en cours. Plusieurs options pour la phase II du Projet sont mises de l'avant afin d'être étudiées à la deuxième assemblée des intervenants.

Encadré no 1

Principes et caractéristiques du Projet de société

- *Le processus est transparent, global et axé sur la responsabilisation.*
- *Chaque acteur ou secteur est encouragé à trouver ce qu'il peut faire pour le développement durable et à assumer ses responsabilités à cet égard.*
- *Le dialogue et la coopération entre les secteurs et les collectivités sont déterminants pour résoudre les problèmes.*
- *Il faut avoir une vision commune et s'entendre au sujet des principaux changements politiques, institutionnels et individuels nécessaires à la transition vers le développement durable.*
- *Les stratégies et l'action doivent être interreliées et prendre appui sur les initiatives précédentes et actuelles.*
- *Le Canada doit être un pays modèle dans la mise en oeuvre du développement durable, chez lui et à l'échelle mondiale.*

CONTEXTE

Le Sommet de la Terre et ses conséquences

Les chefs de plus de 100 pays ont assisté à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue à Rio de Janeiro, du 3 au 12 juin 1992. Le Sommet de la Terre fut un rassemblement sans précédent de dirigeants mondiaux, où on a souligné l'urgence et l'importance du développement durable, concept d'abord utilisé à la Conférence de Stockholm sur l'environnement, en 1972. Depuis, conférences et rapports internationaux ont étudié les problèmes naissants d'environnement et de développement, ainsi que les options et les coûts politiques de leur résolution. Les travaux de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, ainsi que son rapport *Notre avenir à tous*, ont marqué une étape majeure dans la route vers Rio, servant à la fois de moteur et de fondements aux discussions de la CNUED.

Les événements et les activités qui ont entouré la CNUED ont occasionné beaucoup plus que des négociations officielles entre gouvernements et chefs d'états. Plusieurs milliers de représentants d'organisations de tous les coins du globe ont participé au Forum global et à d'autres discussions parallèles. De cette interaction sont nés une volonté mondiale de changer, ainsi qu'un réseau d'institutions et de particuliers qui oeuvrent parallèlement et de concert avec les gouvernements. Voilà qui constitue un fameux moyen de conserver l'élan acquis à Rio et de garantir que tous les secteurs respecteront les engagements qu'ils y ont pris.

Le Canada était un des grands artisans de la CNUED. À ce titre, il veut donner l'exemple en adoptant et en encourageant le développement durable. Avant et pendant la rencontre de Rio, il a joué un rôle plus grand que celui qu'aurait pu suggérer son poids économique ou l'ampleur de sa population. Son influence avait plusieurs causes dont la moindre n'est pas ses antécédents concernant l'appui et la direction d'ententes internationales sur la protection de l'environnement. Son approche participative aux négociations de la CNUED a aussi été marquante, en commençant par sa décision d'inclure le secteur non-gouvernemental dans les délégations qui ont participé aux réunions préparatoires et à la Conférence. Il s'agit d'un processus modèle pour donner suite aux déclarations et aux documents de Rio.

Les ententes qui ont été signées et les décisions qui ont été prises au Sommet de la Terre servent de cadre à l'action internationale et nationale en vue du développement durable. Action 21 est la pierre angulaire des documents préparés pour Rio. C'est un document massif de 40 chapitres et de plusieurs centaines de pages qui traite de l'interaction complexe entre l'environnement et le développement, des écarts entre le Nord et le Sud ainsi que des options politiques et des dures réalités auxquelles la communauté mondiale est confrontée en cette fin du vingtième siècle. Au chapitre 8 d'Action 21, on traite du problème de l'intégration des considérations environnementales aux décisions économiques. On y focalise sur les instruments de politique qui permettent d'appliquer plus facilement l'approche « anticiper et empêcher » à l'évaluation, à la planification et à la gestion.

Les stratégies nationales de développement durable (SNDD) sont un des mécanismes clés pour appliquer les décisions qui découlent d'Action 21 et du Sommet de la Terre. Elles en sont à diverses étapes de leur élaboration. Chaque pays doit établir l'approche qui lui convient, celle qui tiendra compte de ses propres conditions écologiques, socio-économiques et politiques. Ainsi, certains adaptent leur plan d'action actuels en matière d'environnement aux exigences d'Action 21, tandis que d'autres préparent de nouvelles stratégies plus intégrées où seront coordonnés et focalisés les objectifs et les gestes écologiques, économiques et sociaux. Le Projet de société est la réponse du Canada au défi que lui lance Action 21 : on y reconnaît qu'il est nécessaire de transcender la planification conventionnelle et de créer un processus de changement fondamental.

Encadré no 2

Stratégies nationales de développement durable

Dans Action 21, les gouvernements sont priés d'adopter leur stratégie nationale de développement durable. On y fait l'exhortation suivante :

La stratégie devrait prendre appui sur les politiques et les plans sectoriels, économiques, sociaux et environnementaux utilisés au pays, et les harmoniser... Son but devrait être de garantir un développement économique socialement responsable, tout en protégeant le capital-ressource et l'environnement, pour les générations futures. La stratégie devrait être élaborée par le plus grand nombre possible de participants et se baser sur une évaluation complète de la situation du moment et des mesures déjà prises.

NOUVELLE ORIENTATION

Le développement durable, l'avenir et le Canada

Le développement durable est devenu un des enjeux fondamentaux de notre époque. Il est appuyé par beaucoup de gouvernements nationaux et d'agences internationales. Essentiellement, il sert de monnaie commune pour unir les valeurs écologiques, sociales et économiques et relier explicitement les choix d'aujourd'hui avec leurs conséquences futures (encadré no 3). Les rapports connexes du Comité de la documentation et de l'information et ceux du Comité de la vision et du processus précisent davantage les valeurs et les principes de base du développement durable au Canada.

En ce moment, il est plus facile de définir une pratique non viable que d'articuler tous les aspects du développement durable. Essentiellement, un manque de durabilité engendre des perspectives d'avenir réduites pour les générations futures. À bien des égards, nous sommes déjà témoins d'une diminution progressive de notre potentiel environnemental et de nos possibilités économiques. Des changements mondiaux comme la perte de la biodiversité, l'amincissement de la couche d'ozone, le réchauffement climatique et la détérioration des sols nous permettent de détecter cette diminution.

Au Canada, la non-durabilité se manifeste clairement par une réduction de notre capital naturel - les stocks de ressources comme le poisson et la forêt, ainsi que les processus écologiques dont dépend la vie.

Pour pratiquer le développement durable, il faut renverser ces tendances, soit cesser d'emprunter sur les ressources et le capital des générations futures pour répondre à nos besoins actuels, sans quoi nos enfants ou les leurs pourraient bien être les premiers à vivre dans un Canada où les perspectives d'avenir et la prospérité sont réduites. Pour vivre selon nos moyens tant écologiques qu'économiques, il nous faut des réformes profondes de nos politiques, de nos institutions, de nos technologies, et enfin, un renversement des valeurs et des comportements individuels. Bon nombre des ajustements requis sont clairement mentionnés dans *Notre avenir à tous*, dans Action 21 et dans d'autres documents internationaux et nationaux, dont le Plan vert du Canada.

Il n'y a que la guerre pour qu'une société apporte volontiers des modifications profondes à sa destinée économique. Cette fois, cependant, l'impulsion doit venir de l'intérieur, de notre sens individuel et collectif du devoir et de l'équité vis-à-vis nos descendants. La transition ne sera pas facile.

En même temps, toutefois, il ne faut surtout pas mettre le développement durable sur le même pied que le déclin économique, les désavantages concurrentiels ou, encore moins, l'arrêt des innovations technologiques. Au contraire : le défi ne consiste pas à déterminer s'il faut croître ou non, mais bien à trouver la bonne façon de le faire. Le choix du développement durable doit être considéré comme un geste positif, comme un moyen d'employer nos capacités en recherche-développement et nos talents d'entrepreneurs pour gérer le changement. Il faut maintenant cesser d'en parler et l'appliquer. Bref, la mission du

Projet de société peut être définie comme suit : changer d'orientation pour s'assurer des lendemains meilleurs.

Encadré no 3

Le développement durable Interprétation de la définition donnée dans le rapport Brundtland

"...un développement qui permet de répondre à nos besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs."

Commission mondiale sur l'environnement et
le développement, *Notre avenir à tous*

"Dans Notre avenir à tous, on nous dit franchement que si nous continuons à produire de l'énergie, à fabriquer, à exploiter les terres agricoles et les forêts, à pêcher et à nous reproduire comme nous le faisons actuellement, nous réduirons considérablement les chances dont disposeront la génération qui nous suit et sa descendance de vivre dans la prospérité, voire même d'assurer leur subsistance."

Institut international du développement durable,
Defending the Future

ASSURER L'AVENIR

L'approche adoptée

Le Projet de société veut jouer un rôle important en catalysant et en focalisant la transition du Canada vers le développement durable. Il y parviendra en adoptant et en favorisant l'apport de multiples intervenants de manière à lier stratégie et action, finalité commune et responsabilité individuelle. Un récent numéro du *Brundtland Bulletin* compare le Projet de société et les processus adoptés par d'autres pays pour établir des stratégies nationales de développement durable. Par son côté «participation», l'initiative du Canada ne ressemble pas du tout aux exercices en cours ailleurs sous la conduite des gouvernements (encadré 4). Bien entendu, cette démarche comporte de grands risques et recèle d'importantes possibilités.

Le vrai défi de la planification de l'écodéveloppement ne consiste pas seulement à être différent, mais à faire une différence. Dans le cas du Canada, il s'agit de donner suite à deux engagements clés :

- faire le ménage dans notre environnement et notre économie;
- montrer la voie dans les efforts internationaux pour parvenir au développement durable de la planète.

Les deux se tiennent et se renforcent. Le Canada exerce sa souveraineté et sa gérance sur le deuxième capital-ressources du monde en superficie. Notre principal apport au développement durable de la planète consisterait à pratiquer ce que nous prêchons. C'est seulement si nous défendons cette cause à l'échelle internationale par des exemples concrets que nous serons pris au sérieux par les autres. Du même coup, il ne peut y avoir d'avenir assuré pour les Canadiens sans développement durable de la planète.

Dès le départ, les travaux du Projet doivent prendre en compte la diversité géopolitique du Canada et les nombreuses activités en matière de développement durable qui se déroulent déjà à travers le pays. Il s'agit notamment des initiatives prises par le gouvernement, les entreprises et les organismes bénévoles, et ce, aux niveaux national, provincial, régional et local. Quelques exemples figurent dans l'encadré 5; il y en a beaucoup d'autres. À ce stade-ci, l'accent doit d'abord porter sur le genre de relations que le Projet de société crée avec les groupes chargés de ces activités.

Encadré no 4

Options et initiatives pour le suivi de la CNUED

Le processus des stratégies nationales de développement durable vise-t-il à contourner les méthodes démocratiques, à les accélérer ou à les compléter? La question est importante, car la réponse détermine qui établit la stratégie, comment elle est établie et pour quand elle est établie ... le Canada est à la fine pointe du modèle consensuel grâce aux réunions des intervenants nationaux ...

Centre pour notre avenir à tous,
The Bulletin, numéro 19, mars 1993

LE POINT

Depuis six mois, trois comités exécutent les activités du Projet de société :

- le Comité des voies et moyens
- le Comité des documents et de l'information
- le Comité de la vision et du processus

Le rapport établi par les deux derniers est résumé ici, le texte intégral figurant dans les parties II et III.

Il importe de souligner les relations globales des deux rapports. Le Comité des documents et de l'information devait présenter un rapport sur la réponse du Canada aux engagements de Rio, et le Comité de la vision et du processus, établir un document de réflexion sur la préparation du développement durable. Ces activités se renforcent et se complètent. L'évaluation intégrale des activités menées par tous les secteurs de la société canadienne est le fondement de la préparation d'une stratégie propre à assurer la transition vers le développement durable.

RÉPONSE DU CANADA À RIO : Résumé du Rapport du Comité des documents et de l'information

Le cadre de référence initial de ce comité était le suivant :

- déterminer les engagements pris par le Canada à la CNUED et les responsables de leur mise en oeuvre;
- établir un processus pour recenser les lacunes et les omissions;
- mettre au point un mécanisme rationnel de partage des renseignements.

Pour les deux premiers objectifs, une évaluation approfondie des activités post-Rio menées par les institutions et les secteurs canadiens est actuellement établi. Elle se fonde sur un examen chapitre par chapitre du suivi canadien d'Action 21.

L'Institut international du développement durable est en train de monter une base de données complète et à long terme sur des activités et initiatives menées au Canada dans le domaine de l'écodéveloppement. Le sondage alimente le rapport d'évaluation et fournit des données actualisées qui aident à atteindre l'objectif consistant à élaborer une façon de partager les renseignements.

Les points saillants jusqu'ici sont les suivants :

- On est en train d'établir une matrice d'analyse qui présente les sujets et les thèmes couverts à la CNUED, la complexité et les relations des enjeux ainsi que la difficulté de les intégrer.
- Plusieurs chapitres «témoins» sont en voie d'achèvement. La détermination préliminaire des défaillances, lacunes et contraintes dans le processus de la CNUED concerne les travaux en cours sur la préparation d'un avenir durable.
- Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives sur la capacité du Canada à respecter les engagements figurant dans Action 21 et dans les autres documents de Rio.
- Faute de ressources et de temps, la collecte, l'analyse et l'examen des renseignements ont été plus lents que prévu. En outre, le processus a surtout été l'oeuvre de bénévoles, si bien qu'il a été impossible de répondre aux attentes initiales en matière d'objectivité et d'exhaustivité.
- Le Comité recommande la poursuite des travaux sur le rapport, mais fait remarquer qu'il faudra apporter les changements dans l'approche.

ALLER DE L'AVANT : Rapport du Comité de la vision et du processus

Le mandat de ce comité est le suivant :

- élaborer le cadre provisoire d'un plan national pour le développement durable au Canada;
- déterminer un processus participatoire pour développer l'engagement à mettre en oeuvre le cadre provisoire.

Le Comité a organisé ses travaux de façon à répondre à la question : «Que peut-on faire de façon utile et stratégique pour faciliter la transition vers le développement durable?» Il a établi un document de réflexion qui définit la vision nécessaire pour relever le défi de l'écodéveloppement, expose un cadre et un processus pour préparer un avenir durable et recense les enjeux, actions et domaines prioritaires clés au stade du rapport dans les travaux du Projet.

Les points saillants du rapport sont les suivants :

- Malgré l'abondance des travaux exécutés au Canada pour nous rapprocher de l'écodéveloppement, il est peu probable que des progrès importants soient accomplis avant que nous ne réglions les questions intersectorielles et que nous tirions parti de la synergie des gestes individuels.

- Un cadre provisoire en cinq volets pour la préparation du développement durable, assorti d'un processus consensuel et concerté d'élaboration et de mise en oeuvre, comprendrait trois éléments clés :
 - mettre au point des stratégies et plans d'écodéveloppement sectoriels, collectifs et organisationnels;-- charger des réseaux d'élaborer des options et stratégies visant à appuyer des processus sectoriels et collectifs;
 - lier la discussion canadienne au dialogue mondial sur l'écodéveloppement.
- Une analyse initiale dégage six questions clés qui freinent le passage à l'écodéveloppement et présentent des options pour régler chacune d'entre elles.
- Un programme de travail en cinq points, visant le court et le moyen terme, est exposé pour la prochaine phase du Projet de société.
 - déterminer qui fait quoi;
 - fixer le calendrier de recherche et d'action du Canada;
 - élaborer une trousse des meilleures pratiques pour parvenir au développement durable;
 - promouvoir un plus grand consensus sur la vision et l'établissement des buts;
 - souder les partenariats en vue des résultats pratiques à court terme.

Le processus en perspective

Pendant la phase initiale du projet, les partenaires ont dû organiser et apprendre à travailler ensemble -- ce ne fut pas chose facile. Il faut du temps pour développer des relations, déterminer une finalité commune et s'entendre sur une approche. En outre, jusqu'ici, les travaux du Projet de société ont été surtout l'oeuvre de bénévoles, beaucoup d'entre eux y contribuant bien au-delà de ce à quoi on est généralement appelé. Certes, cette implication a été pour beaucoup dans les résultats réalisés lors de la phase I, mais il y a lieu de se demander sérieusement si l'on peut ou doit continuer de la sorte.

Parallèlement, l'établissement d'une bureaucratie traditionnelle ne servira pas la fin et la dynamique du Projet. Le présent rapport expose plusieurs options à examiner; leur thème commun est que le Projet a besoin d'un module de soutien flexible qui engage les ressources matérielles et humaines de nombreuses institutions dans des initiatives futures. Le Projet est bien placé pour expérimenter une forme décentralisée d'organisation qui utilise la technologie des communications pour coordonner des activités centrales et régionales.

La prochaine phase des travaux du Projet devrait se caractériser par une stratégie consensuelle quant à l'adaptation, à l'expérimentation, à l'enseignement et l'apprentissage de manières de parvenir au développement durable. À cette fin, il faut développer l'expérience

acquise par les groupes qui ont appliqué avec succès les concepts du développement durable en faisant en sorte qu'ils s'enseignent les uns aux autres. Maintenant, il s'agit d'appliquer systématiquement les leçons pour mettre en oeuvre l'architecture du changement figurant dans les deux rapports suivants. En investissant temps et efforts dans les actions et initiatives recommandées, les intervenants pourront exercer une finalité commune et une responsabilité individuelle envers leurs clientèles et leurs réseaux.

Recommandations unifiées

- **Le Projet devrait se poursuivre encore six mois, les intervenants faisant le point en novembre 1993.**

Les progrès accomplis jusqu'ici ont été assez encourageants pour justifier la reconduction de notre mandat. Un délai supplémentaire de six mois nous permettrait de compléter les travaux en cours, d'entreprendre des activités supplémentaires de rapprochement et de créer une structure d'exécution. Le prochain examen par les intervenants devrait porter sur les engagements à prendre à plus long terme - mettons deux ans - pour le Projet.

- **L'examen de la réponse du Canada à Action 21 et aux autres documents de Rio devrait être achevé et comprendre un compte rendu équilibré des différents points de vues.**

Le document actuel s'adresse à un vaste public de Canadiens et pourrait être déposé auprès de la Commission des Nations Unies sur le développement durable et d'autres organismes internationaux intéressés. Il aiderait à faire un précieux bilan de nos activités et initiatives post-Rio qui pourrait être actualisé davantage s'il était lié à la base de données de l'IIDD.

- **Le cadre et le processus proposés en matière de préparation du développement durable devrait être adopté comme fondement de l'établissement d'une stratégie à long terme.**

Une stratégie nationale du développement durable, ou son équivalent, devrait fournir un contexte et un calendrier sociétaux pour opérer la transition vers un avenir commun. Elle devrait également recenser, catalyser et favoriser les actions pratiques à mener par tous les secteurs de la société. Maintenant que nous avons la charpente d'une approche, il faudrait étoffer un plan de mise en oeuvre qui prévoit les étapes immédiates nécessaires pour resserrer les liens avec les stratégies et initiatives des secteurs gouvernemental et privé.

- **Pour que le Projet traduise un effort vraiment national, il faudrait poursuivre le dialogue avec les autres secteurs et régions à la phase II.**

Nous avons qualifié le Projet de société de réseau de réseaux. Il faudrait voir son noyau dans l'assemblée actuelle; ensuite, il faudrait une liaison avec les autres organismes intéressés, notamment ceux situés à l'extérieur des régions d'Ottawa-Hull

et du Grand Toronto. Parallèlement, le processus devrait rester gérable et correspondre aux ressources disponibles.

- **Il faudrait rationaliser et améliorer les arrangements permettant de réaliser la phase II du Projet, conformément à la nature multi-intervenants du processus.** Comme le Projet de la société représente un nouveau genre d'arrangement institutionnel, nous avons dû inventer un processus pour travailler ensemble. Il faudrait également y voir des tâtonnements par lesquels les leçons tirées pourront être mises à profit lors de la Phase II. En particulier, l'arrangement ponctuel et bénévole visant l'établissement des rapports devrait faire place à une approche plus systématique d'apprentissage pratique et de diffusion des expériences aux autres.
- **Le fardeau du soutien et des ressources nécessaires pour la Phase II du Projet devrait être partagé le plus largement possible entre les intervenants.** Pendant la première phase du Projet de société, le financement est provenu de cinq institutions : le Conseil canadien des ministres de l'Environnement, Environnement Canada, le Centre de recherches pour le développement international, l'Institut international du développement durable et la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Lors de la prochaine phase, il faudrait demander des contributions financières et en nature à des institutions publiques et privées, y compris l'apport d'organisations non gouvernementales. Même les dons modestes destinés à des projets particuliers pourraient aider.

MOT DE LA FIN

Le Projet de société est un regroupement d'organisations gouvernementales et non gouvernementales canadiennes qui collaborent pour la promotion du développement durable et la transition vers celle-ci. Nous constituons un réseau de réseaux, un lien entre des égaux convaincus qu'ensemble, on peut atteindre certains buts que, séparément, on n'atteindrait jamais.

**REPRESENTATIVES FROM OVER 50
SECTORS OF CANADIAN SOCIETY
PARTICIPATED IN THE FIRST AND SECOND
NATIONAL STAKEHOLDER ASSEMBLIES.**

THESE INCLUDED: Sierra Club • Canadian Council on International Cooperation (CCIC) • Pollution Probe • B.C. Environment and Development Working Group • Canadian Peace Alliance • Canada World Youth • Inuit Tapirisat of Canada • Friends of the Earth (FOE) • Women and Environment, Education and Development • United Native Nations • Canadian Pulp and Paper Association • Canadian Association of Petroleum Producers • Mining Association of Canada • Business Council on National Issues (BCNI) • Assembly of First Nations • Indigenous Survival International • Fallsbrooke Centre • Federation of Canadian Municipalities • Oceans Institute of Canada • Canadian Participatory Committee for UNCED • Canadian Environment Network • Cultural Survival • United Nations Association of Canada • Transport 2000 • Union québécoise pour la conservation de la nature • Council of Forest Industries in B.C. • Canadian Chemical Producers • Native Women's Association of Canada • Canadian Petroleum Association • Inuit Circumpolar Conference (ICC) • Canadian Manufacturer's Association • B.C. Round Table on Environment and Economy (BCRT) • Canadian Chamber of Commerce • Native Aboriginal Forestry Association (NAFA) • Canadian International Development Agency • Fisheries Council of Canada • Canadian Nature Federation • Canadian Healthy Communities Network • Greenprint • Canadian Environmental Industry Association • Shell Canada • Canadian Ecology Advocates • Ecology Action Centre • Toronto Board of Education • Canadian Bankers Association • National Anti-Poverty Association • Forum for Sustainability • seven federal government departments • six provincial government ministers • the five funding partners: The Canadian Council of Ministers of the Environment (CCME) • Environment Canada (DOE) • the International Institute for Sustainable Development (IISD) • the International Development Research Centre (IDRC) • the National Round Table on the Environment and the Economy (NRTEE).

**DES REPRÉSENTANTS DE PLUS DE 50
SECTEURS DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE
ONT PARTICIPÉ À LA PREMIÈRE ET LA
DEUXIÈME ASSEMBLÉE DES**

INTERVENANTS NATIONAUX : Sierra Club • Conseil canadien pour la coopération internationale (CCIC) • Pollution Probe • Groupe de travail sur l'environnement et le développement de la C.-B. • Alliance canadienne pour la paix • Jeunesse Canada Monde • Inuit Tapirisat du Canada • Les Ami(e)s de la Terre (FOE) • Women and Environment, Education and Development • United Native Nations • Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers • Association canadienne des producteurs pétroliers • Association minière du Canada • Conseil canadien des chefs d'entreprises (BCNI) • Assemblée des premières nations • Indigenous Survival International • Fallsbrooke Centre • Fédération canadienne des municipalités • Institut canadien des océans • Comité de participation du Canada à la CNUED (CPCU) • Réseau canadien de l'environnement • Survie Culturelle (Canada) • Association canadienne pour les Nations Unies • Transport 2000 Canada • Union québécoise pour la conservation de la nature • Council of Forest Industries (C.-B.) • Association canadienne des fabricants de produits chimiques • Native Women's Association of Canada • Association pétrolière du Canada • Conférence circumpolaire inuit (ICC) • Association des manufacturiers canadiens • Table ronde sur l'environnement et l'économie de la C.-B. (BCRT) • Chambre de commerce du Canada • Association nationale de foresterie autochtone (NAFA) • Agence canadienne de développement international (CIDA) • Conseil canadien des pêches • Fédération canadienne de la nature • Réseau canadien des communautés en santé • Greenprint • Association canadienne des industries de l'environnement • Shell Canada • Citoyens pour l'amélioration de l'environnement • Ecology Action Centre • Toronto Board of Education • Association des banquiers canadiens • Organisation nationale d'anti-pauvreté • Forum pour un développement viable • sept ministères fédéraux • six ministres provinciaux et cinq partenaires de financement : Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) • Environnement Canada (DOE) • Institut international du développement durable (IIDD) • Centre de recherches pour le développement international (CRDI) • Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE).

**For more information on the Projet de Société,
contact:**

1 Nicholas Street, Suite 1500 Ottawa,
Ontario K1N 7B7
(613) 992-7189
fax (613) 992-7385

Available in English and French

Printed on recycled paper

**Pour de plus amples renseignements sur le
Projet de Société, veuillez communiquer avec :**

1, rue Nicholas, bureau 1500 Ottawa,
Ontario K1N 7B7
(613) 992-7189
fax (613) 992-7385

Disponible en français et anglais



Imprimé sur du papier recyclé